

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20230227-2023-01-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Délibération du Conseil Municipal du 27 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
21 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES, Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI), Frédérique MOULIGNEAU (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE et Vincent LABOURIER.

2023-01 Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Elvine LEON

VU l'article L 2312-1 du CGCT,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la dette pour l'année en cours.

Le Débat d'Orientation Budgétaire fait suite à ce rapport sur les orientations budgétaires. Il n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 3500 habitants mais permet d'instaurer une discussion sur l'utilisation de l'argent public.

Elvine LEON présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

Florence RIUS estime que le montant de 700 000 € est important. Est-ce utile de conserver autant ? Elvine LEON explique qu'à ce jour, il est préférable de conserver cet excédent en fonctionnement compte tenu du contexte économique tendu. Il sera toujours possible de virer une partie de cette

somme au cours de l'année en fonction des besoins en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Véronique BOUCHARD

